
**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du mardi 1^{er} octobre 2024

Le 1^{er} octobre 2024 à 17h30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en présentiel et en distanciel à la Maison du Parc, sur la convocation adressée le 20 septembre 2024 par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel :

Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire,
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Ile-Bouchard,
Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire,
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire,
M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire,
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire,
M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse,
Mme Brigitte WILMANN-THIVAUT, Ligré.

Assistaient en présentiel :

M. Benoît BARANGER, C.C. Touraine Ouest Val de Loire,
M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire,
M. Jackie PASSET, La Ménitrie,
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye,
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire.

Excusés ayant donné procuration :

Mme Témanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire,
M. Éric TOURON, Région Pays-de-la-Loire, à Sophie Tubiana

Excusés :

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Roselyne BIENVENU, C.U. Angers Loire Métropole,
Mme Laurence BROSSARD, Loire-Authion,
Mme Sophie LAGRÉE, C.C. Chinon Vienne et Loire,
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire,
M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire,
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire,
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire,
Mme Alice WANNERROY, Tours métropole.

Secrétaire de séance : Monsieur Jackie Passet

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 14 Nombre de pouvoirs : 2 Nombre de voix : 16

Ramsar Loire des confluences : dossier de candidature

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L333-1 et suivants du code de l'environnement,

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine (PNR LAT) en vigueur ;

Vu la délibération du Comité Syndical du PNR LAT n° 2024/15/CS du 22 juin 2024 portant sur l'approbation du projet de charte 2024-2039 du PNR LAT ;

Vu la circulaire DGALN DEB /SDEN/BMA-DGOM du 24 décembre 2009 relative à la mise en œuvre de la convention internationale de Ramsar sur les zones humides,

Vu les arrêtés ministériels des 05/07/2005 et 17/09/2013 portant désignation du site FR 2410012 « Vallée de la Loire d'Indre-et-Loire » en zone protection spéciale,

Vu l'arrêté ministériel du 29/08/2014 portant désignation du site FR 2400548 « Vallée de la Loire de Candès-Saint-Martin à Mosnes » en zone spéciale de conservation,

Vu l'arrêté ministériel du 03/11/2005 portant désignation du site FR 2410011 « Basses vallées de la Vienne et de l'Indre » en zone de protection spéciale,

Vu les arrêtés ministériels des 05/01/2006 et 19/07/2022 portant désignation du site FR 5212003 de la « Loire des Ponts de Cé à Montsoreau-Vallée du Thouet » en zone de protection spéciale,

Vu l'arrêté ministériel du 10/04/2015 portant désignation du site FR 5200629 de la « Loire des Ponts de Cé à Montsoreau » en zone spéciale de conservation,

Vu la délibération 2021-34/B du 22/10/2021 de demande de classement d'une partie du territoire en site Ramsar,

Vu la délibération 2022/10/CS du 3 juin 2022 approuvant le projet de charte 2024-2039,

Vu la délibération 2023:/10/B du 21 mars 2023 arrêtant le projet de périmètre de la « Loire des confluences »,

Considérant les documents d'objectifs de chacun des sites Natura 2000 d'intérêt communautaire valant plan de gestion et la validation par chacun de leur comité de pilotage de l'intérêt de la labellisation du site la « Loire ses confluences » ;

Considérant la mesure 6 du projet opérationnel du projet de charte 2024-2039 identifiant l'obtention de la reconnaissance internationale de zones humides au titre de la convention de Ramsar ;

Considérant la large concertation technique avec les services de l'État, les collectivités régionales et départementales, les chambres consulaires et le centre national de la propriété forestière, la mission Val de Loire pour l'élaboration du projet de territoire,

Considérant le partenariat mené avec le conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire et la large concertation avec notamment les fédérations départementales de pêche et de chasse et les associations de protection de la nature pour la rédaction de la fiche de renseignement du site,

Les membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ adoptent le projet de territoire du site la « Loire des confluences » pour transmission pour avis auprès des acteurs concernés par la labellisation du site,
- ✓ actent la complétude de la fiche de renseignement Ramsar.

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,

Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par la Présidente
Compte-tenu de la transmission en
Sous-préfecture et de la publication
Le

08 OCT. 2024

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du mardi 1^{er} octobre 2024

Le 1^{er} octobre 2024 à 17h30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en présentiel et en distanciel à la Maison du Parc, sur la convocation adressée le 20 septembre par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel :

M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Ile-Bouchard,
Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire,
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire,
M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire,
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire,
M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse,
Mme Brigitte WILMANN-THIVAUT, Ligré.

Assistaient en présentiel :

M. Benoît BARANGER, C.C. Touraine Ouest Val de Loire,
M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire,
M. Jackie PASSET, La Ménitré,
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye,
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire.

Excusés ayant donné procuration :

Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire, à Valérie Gerves
Mme Témanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire, à Benoit Baranger
M. Éric TOURON, Région Pays-de-la-Loire, à Sophie Tubiana

Excusés :

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Roselyne BIENVENU, C.U. Angers Loire Métropole,
Mme Laurence BROSSARD, Loire-Authion,
Mme Sophie LAGRÉE, C.C. Chinon Vienne et Loire,
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire,
M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire,
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire,
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire,
Mme Alice WANNERROY, Tours métropole.

Secrétaire de séance : Monsieur Jackie Passet

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 13 Nombre de pouvoirs : 3 Nombre de voix : 16

Convention technique et financière de coopération public-public 2024 avec la Commune de Thizay : projet renaturation

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine (PNR LAT) en vigueur,

Vu la délibération du Comité Syndical du PNR LAT n° 2024/15/CS du 22 juin 2024 portant sur l'approbation du projet de charte 2024-2039 du PNR LAT ;

Vu la délibération du Comité Syndical du PNR LAT n°2023-28-CS du 30 septembre 2023 portant sur les décisions modificatives n°2-2023 intégrant au budget 2023 une part de la subvention instruite par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, octroyée au PNR LAT au titre de l'axe « accompagner la stratégie nationale des aires protégées » du Fonds vert ;

Vu la délibération du Comité Syndical du PNR LAT n°2023-38-CS du 16 décembre 2023 portant sur la décision modificative n°3-2023 intégrant dans le budget 2023 une part de la subvention instruite par la DDT 49, octroyée au PNR LAT au titre du volet « ingénierie » du Fonds vert ;

Vu les courriers du 12 décembre 2023 de l'Agence de l'eau Loire Bretagne notifiant l'attribution d'aides financières au titre du Fonds vert pour le projet « *Renaturation de huit villes et villages du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en Indre-et-Loire et en Maine-et-Loire* » ;

Vu la délibération n° 2020/12/B du Bureau du PNR LAT en date du 18 février 2020, portant sur les modalités de rétribution financière des services du PNR LAT aux collectivités membres de son syndicat mixte ;

Considérant que le projet, coordonné par le Parc, est destiné à engager durablement des actions de renaturation dans des bourgs de communes du Parc pour amortir les effets du dérèglement climatique ;

Considérant que le Parc propose d'accompagner l'élaboration concertée de Plans guides de renaturation dans huit communes membres de son syndicat mixte ;

Considérant que la commune de Thizay porte un projet de renaturation qui fait l'objet d'une démarche de concertation ;

Considérant que la commune de Thizay souhaite mobiliser l'ingénierie et l'expertise du Parc pour animer un diagnostic concerté et piloter les études éco-paysagères afin d'élaborer un Plan guide de renaturation ;

Considérant que la commune de Thizay assurera la maîtrise d'ouvrage et le financement des chantiers expérimentaux prévus dans ce projet ;

Considérant que le PNR LAT prévoit de mobiliser pour la commune de Thizay, en sus de l'ingénierie financée par le Fonds vert, une expertise en urbanisme durable, paysage et concertation ;

Considérant, qu'en application des règles de la délibération susmentionnée, la rétribution financière de la commune de Thizay, correspondant à cette expertise complémentaire mobilisée par le Parc, atteindra un montant maximum de 1 750 euros ;

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine
49730 MONTSOREAU
1.7. Autres types de contrats

Considérant le projet de convention technique et financière de coopération public-public 2024 avec la commune de Thizay ci-annexé, précisant notamment les engagements de signataires et le cadre d'intervention et les modalités de rétribution ;

Les membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ valident le projet de convention technique et financière de coopération public-public 2024 avec la commune de Thizay, annexé ;
- ✓ autorisent la Présidente à signer tout document afférent à cette convention ;
- ✓ disent que les crédits seront inscrits au Budget.

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,


Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par la Présidente
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication
Le

08 OCT. 2024

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du mardi 1^{er} octobre 2024

Le 1^{er} octobre 2024 à 17h30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en présentiel et en distanciel à la Maison du Parc, sur la convocation adressée le 20 septembre par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel :

M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Ile-Bouchard,
Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire,
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire,
M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire,
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire,
M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse,
Mme Brigitte WILMANN-THIVAUT, Ligré.

Assistaient en présentiel :

M. Benoît BARANGER, C.C. Touraine Ouest Val de Loire,
M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire,
M. Jackie PASSET, La Ménitré,
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye,
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire.

Excusés ayant donné procuration :

Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire, à Valérie Gerves
Mme Témanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire,
M. Éric TOURON, Région Pays-de-la-Loire, à Sophie Tubiana

Excusés :

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Roselyne BIENVENU, C.U. Angers Loire Métropole,
Mme Laurence BROSSARD, Loire-Authion,
Mme Sophie LAGRÉE, C.C. Chinon Vienne et Loire,
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire,
M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire,
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire,
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire,
Mme Alice WANNERROY, Tours métropole.

Secrétaire de séance : Monsieur Jackie PASSET

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 13 Nombre de pouvoirs : 3 Nombre de voix : 16

Guide des plantations : convention avec le Parc naturel régional du Médoc pour transfert d'expériences

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine (PNR LAT) en vigueur ;

Vu la délibération du Comité Syndical du PNR LAT n° 2024/15/CS du 22 juin 2024 portant sur l'approbation du projet de charte 2024-2039 du PNR LAT ;

Considérant que le guide des plantations du Parc, en ligne depuis 2001 se diffuse au sein d'autres structures,

Considérant la sollicitation du Parc du Médoc pour créer un outil similaire à l'échelle de son territoire,

Les membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ valident le principe de conventionnement avec le Parc naturel régional du Médoc pour un transfert d'expérience, de méthodes et de données relatives au Guide des plantations ;
- ✓ autorisent la Présidente à signer la convention avec le Parc naturel régional du Médoc au terme de l'élaboration de celle-ci.

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,


Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par la Présidente
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication
Le **08 OCT. 2024**

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du mardi 1^{er} octobre 2024

Le 1^{er} octobre 2024 à 17h30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en présentiel et en distanciel à la Maison du Parc, sur la convocation adressée le 20 septembre par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel :

M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Ile-Bouchard,
Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire,
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire,
M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire,
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire,
M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse,
Mme Brigitte WILMANN-THIVAUT, Ligré.

Assistaient en présentiel :

M. Benoît BARANGER, C.C. Touraine Ouest Val de Loire,
M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire,
M. Jackie PASSET, La Ménitré,
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye,
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire.

Excusés ayant donné procuration :

Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire, à Valérie Gerves
Mme Témanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire,
M. Éric TOURON, Région Pays-de-la-Loire, à Sophie Tubiana

Excusés :

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Roselyne BIENVENU, C.U. Angers Loire Métropole,
Mme Laurence BROSSARD, Loire-Authion,
Mme Sophie LAGRÉE, C.C. Chinon Vienne et Loire,
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire,
M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire,
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire,
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire,
Mme Alice WANNERROY, Tours métropole.

Secrétaire de séance : Monsieur Jackie PASSET

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 13 Nombre de pouvoirs : 3 Nombre de voix : 16

Guide des plantations : convention avec le CAUE de l'Ain pour transfert d'expériences

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine (PNR LAT) en vigueur,

Vu la délibération du Comité Syndical du PNR LAT n° 2024/15/CS du 22 juin 2024 portant sur l'approbation du projet de charte 2024-2039 du PNR LAT ;

Considérant que le guide des plantations du Parc, en ligne depuis 2001 se diffuse au sein d'autres structures,

Considérant la sollicitation du CAUE de l'Ain souhaite s'inspirer du guide pour créer un outil similaire ancré sur le fleurissement et l'embellissement des centre-bourgs,

Les membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ valident le principe de conventionnement avec le CAUE de l'Ain pour un transfert d'expérience, de méthodes et de données relatif au Guide des plantations ;
- ✓ autorisent la Présidente à signer la convention avec le CAUE de l'Ain au terme de l'élaboration de celle-ci.

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,

Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par la Présidente
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication
Le

08 OCT. 2024

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du mardi 1^{er} octobre 2024

Le 1^{er} octobre 2024 à 17h30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en présentiel et en distanciel à la Maison du Parc, sur la convocation adressée le 20 septembre par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel :

M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Ile-Bouchard,
Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire,
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire,
M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire,
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire,
M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse,
Mme Brigitte WILMANN-THIVAUT, Ligré.

Assistaient en présentiel :

M. Benoît BARANGER, C.C. Touraine Ouest Val de Loire,
M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire,
M. Jackie PASSET, La Ménitré,
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye,
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire.

Excusés ayant donné procuration :

Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire, à Valérie Gerves
Mme Témanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire,
M. Éric TOURON, Région Pays-de-la-Loire, à Sophie Tubiana

Excusés :

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Roselyne BIENVENU, C.U. Angers Loire Métropole,
Mme Laurence BROSSARD, Loire-Authion,
Mme Sophie LAGRÉE, C.C. Chinon Vienne et Loire,
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire,
M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire,
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire,
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire,
Mme Alice WANNERROY, Tours métropole.

Secrétaire de séance : Monsieur Jackie PASSET

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 13 Nombre de pouvoirs : 3 Nombre de voix : 16

Convention technique et financière de coopération public-public avec la Commune de Fontevraud-l'Abbaye 2024-2025 : gestion différenciée

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine (PNR LAT) en vigueur,

Vu la délibération du Comité Syndical du PNR LAT n° 2024/15/CS du 22 juin 2024 portant sur l'approbation du projet de charte 2024-2039 du PNR LAT ;

Vu la délibération n° 2020/12/B du Bureau du PNR LAT en date du 18 février 2020, portant sur les modalités de rétribution financière des services du PNR LAT aux collectivités membres de son syndicat mixte ;

Vu la délibération n°2020/24/B du Bureau du PNR LAT en date du 26 août 2020 relatif au programme Territoire engagé pour la nature (TEN) de la Communauté d'Agglomération Saumur-Val de Loire, confiant la coordination du dispositif au PNR LAT ;

Vu la délibération n°2022/30/B du Bureau du PNR LAT en date du 22 novembre 2022 relative à la convention de partenariat avec les communes de Fontevraud-l'Abbaye et de Montsoreau pour la mise en place d'un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) ;

Considérant la sollicitation de l'expertise du Parc par la commune de Fontevraud-l'Abbaye pour accompagner la définition d'un plan de gestion différencié des espaces plantés de la commune ;

Considérant que la définition du plan de gestion différenciée des espaces végétalisés de la commune répond à des besoins de protection de la biodiversité, d'économie des ressources humaines et financières ;

Considérant dès lors que le Parc, du fait de son expertise sur ces domaines, peut apporter un appui technique à la commune de Fontevraud-L'Abbaye ;

Considérant que ce projet de gestion différenciée peut servir d'exemple et être valorisé dans le cadre de diffusions de bonnes pratiques et d'idées à une échelle plus globale : la prise en compte de la nature en centre-bourg, l'adaptation au changement climatique dans l'espace public, d'une meilleure gestion des ressources locales ;

Considérant que cet accompagnement nécessite la mobilisation de 10 journées d'expertise du chargé de mission paysage du Parc sur une année, à compter de la signature de la convention ;

Considérant, qu'en application de la délibération du 18 février 2020, le montant de la rétribution financière de la commune de Fontevraud-L'Abbaye atteindra ainsi un montant maximum de 1 750 €.

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine
49730 MONTSOREAU
1.7. Autres types de contrats

Les membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ valident le projet de convention technique et financière de coopération public-public 2024-2025 avec la commune de Fontervaud-l'Abbaye annexé ;
- ✓ autorisent la Présidente à signer tout document afférent à cette convention ;
- ✓ disent que les crédits seront inscrits au Budget.

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,

Sophie TUBIANA.

Certifié exécutoire par la Présidente
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication
Le

08 OCT. 2024

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du mardi 1^{er} octobre 2024

Le 1^{er} octobre 2024 à 17h30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en présentiel et en distanciel à la Maison du Parc, sur la convocation adressée le 20 septembre 2024 par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel :

M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Ile-Bouchard,
Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire,
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire,
M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire,
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire,
M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse,
Mme Brigitte WILMANN-THIVAULT, Ligré.

Assistaient en présentiel :

M. Benoît BARANGER, C.C. Touraine Ouest Val de Loire,
M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire,
M. Jackie PASSET, La Ménitré,
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye,
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire.

Excusés ayant donné procuration :

Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire, à Valérie Gerves
Mme Témanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire,
M. Éric TOURON, Région Pays-de-la-Loire, à Sophie Tubiana

Excusés :

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Roselyne BIENVENU, C.U. Angers Loire Métropole,
Mme Laurence BROSSARD, Loire-Authion,
Mme Sophie LAGRÉE, C.C. Chinon Vienne et Loire,
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire,
M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire,
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire,
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire,
Mme Alice WANNERROY, Tours métropole.

Secrétaire de séance : Monsieur Jackie PASSET

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 13 Nombre de pouvoirs : 3 Nombre de voix : 16

Natura 2000 « Basses vallées de la Vienne et de l'Indre » : Animation 2024-2025

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'environnement,

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine (PNR LAT) en vigueur,

Vu la délibération du Comité Syndical du PNR LAT n° 2024/15/CS du 22 juin 2024 portant sur l'approbation du projet de charte 2024-2039 du PNR LAT ;

Vu la loi relative au développement des territoires ruraux du 21 février 2005 introduisant la possibilité de transfert de compétences aux collectivités dans le cadre de la démarche Natura 2000, notamment pour le suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs et vu le code de l'environnement dans ses articles L.414-2 et R.414-8-1 qui encadre ce transfert de compétence ;

Vu la délibération n° CPR N° 23.07.12.11 du 7 juillet 2023 de la Commission permanente de la Région Centre Val de Loire portant sur les cadres d'intervention du dispositif FEADER 2023-2027 ;

Vu le décret n°2022-1757 du 30 décembre 2022 relatif à la décentralisation de la gestion des sites Natura 2000 exclusivement terrestres et notamment son article 28 portant sur la substitution des Régions à l'Etat dans l'ensemble des droits et obligations de ce dernier pour l'accomplissement des missions relatives aux sites Natura 2000 ;

Considérant la décision du comité de pilotage Natura 2000 « Basses vallées de la Vienne et de l'Indre » du 30 juin 2022 de désigner le PNR LAT comme structure animatrice pour trois années ;

Considérant les dépenses prévues et le plan de financement prévisionnel suivants dédiés à l'animation du site Natura 2000 « Basses vallées de la Vienne et de l'Indre » du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025 :

BUDGET :

Dépenses prévisionnelles	Montant en TTC
Frais de personnel PNR LAT* : expertise naturaliste et animation de projet (75 j), secrétariat (2 j), comptabilité (2 j), ressources humaines (4 j)	23 185,00 €
Frais indirects liés au personnel – 15 % des frais de personnel	3 477,75 €
Prestations	
Animation agri-environnementale	20 779,20 €
Suivis naturalistes	18 600,00 €
TOTAL	66 041,95 €

* référence : sur la base de coûts agents annuels 2024 et 2025 avec marge de +3,5%.

PLAN DE FINANCEMENT du 01/09/2024 au 31/08/2025 :

Recettes prévisionnelles	%	Montant en TTC
FEADER 80 % des montants éligibles	75,79 %	50 051,36 €
Région Centre-Val de Loire 20 % des montants éligibles	18,95 %	12 512,84 €
PNR LAT	5,26 %	3 477,75 €
TOTAL	100%	66 041,95 €

Les membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ approuvent le projet et la poursuite de l'animation par le PNRLAT du site Natura 2000 « Basses vallées de la Vienne et de l'Indre » du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025 ;
- ✓ approuvent le budget et plan de financement prévisionnels associés ;
- ✓ autorisent la Présidente à solliciter les subventions et à signer tous les documents nécessaires à la constitution et au dépôt des dossiers de financement, notamment les fonds FEADER, pour la période considérée auprès de la Région Centre-Val de Loire selon les modalités et les montants présentés ainsi que tout autre document afférent à cette mission ;
- ✓ disent que les crédits seront inscrits au budget.

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,


Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par la Présidente
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication

Le 08 OCT. 2024

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du mardi 1^{er} octobre 2024

Le 1^{er} octobre 2024 à 17h30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en présentiel et en distanciel à la Maison du Parc, sur la convocation adressée le 20 septembre 2024 par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel :

M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Ile-Bouchard,
Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire,
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire,
M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire,
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire,
M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse,
Mme Brigitte WILMANN-THIVAUT, Ligré.

Assistaient en présentiel :

M. Benoît BARANGER, C.C. Touraine Ouest Val de Loire,
M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire,
M. Jackie PASSET, La Ménitré,
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye,
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire.

Excusés ayant donné procuration :

Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire, à Valérie Gerves
Mme Témanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire,
M. Éric TOURON, Région Pays-de-la-Loire, à Sophie Tubiana

Excusés :

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Roselyne BIENVENU, C.U. Angers Loire Métropole,
Mme Laurence BROSSARD, Loire-Authion,
Mme Sophie LAGRÉE, C.C. Chinon Vienne et Loire,
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire,
M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire,
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire,
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire,
Mme Alice WANNERROY, Tours métropole.

Secrétaire de séance : Monsieur Jackie PASSET

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 13 Nombre de pouvoirs : 3 Nombre de voix : 16

Concours Pratiques agro-écologiques – Prairies & Parcours (Vallée de la Loire, Complexe du Changeon et de la Roumer, 2024)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine (PNR LAT) en vigueur ;

Vu la délibération du Comité Syndical du PNR LAT n° 2024/15/CS du 22 juin 2024 portant sur l'approbation du projet de charte 2024-2039 du PNR LAT ;

Vu la délibération du Bureau du PNR LAT n° 2023/29/B du 19 septembre 2023 portant sur le plan de financement prévisionnel des sites Natura 2000 « Vallée de la Loire des Ponts de Cé à Montsoreau » et « Champagne de Méron » du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025 ;

Vu la délibération du Bureau du PNRLAT n°2023/XX/B du 01 octobre 2024 portant sur le plan de financement prévisionnel du site Natura 2000 « Complexe du Changeon et de la Roumer » du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025 ;

Vu la délibération du Bureau du PNRLAT n°2016/02/B, du 16 février 2016 portant sur les frais de déplacements des bénévoles ;

Considérant le rôle d'animateur du Parc du site Natura 2000 de la Loire des Ponts de Cé à Montsoreau et du site Natura 2000 Complexe du Changeon et de la Roumer;

Considérant la nécessité pour le Parc de valoriser les éleveurs et leurs pratiques agro-écologiques ;

Considérant la visite du jury du 6 septembre pour le Complexe du Changeon et de la Roumer, ainsi que la visite du jury du 16 septembre pour la Vallée de la Loire et les conclusions de chacun de ces jurys ;

Considérant que la cérémonie de remise des prix est prévue le 18 octobre 2024 à 19h à l'Abbaye de Bourgueil ;

Considérant la possibilité que les lauréats remportent un prix national qui leur serait décerné lors du Salon International de l'Agriculture à Paris ;

Considérant qu'il sera opportun, pour permettre aux lauréats de recevoir leur prix et de représenter le territoire du Parc, de prendre en charge les frais de déplacements en train vers la ville de Paris de ces derniers ;

Considérant que le montant de ces frais de déplacement sera égal au montant des billets en train en 2^{ème} classe, présentés pour justificatifs ;

Les membres du Bureau à l'unanimité :

- ✓ valident la liste des récompenses attribuées aux lauréats et aux nominés ci-dessous :

SITE DU COMPLEXE DU CHANGEON ET DE LA ROUMER			
Bénéficiaires	Nombre bénéficiaires	Lots	Montant maximum prévisionnel TTC
Tous les candidats	4	Diplôme de participation	Edition en régie
		Livre(s) sur la Nature et/ou la Loire (60€)	240,00 €
		Panier garni (60€)	240,00 €
Lauréat	1	Repas pour 2 personnes au restaurant	120,00 €
		Plaque en fonte lauréat du concours	50,00 €
Montant maximum prévisionnel total des lots en nature attribués pour le site du Complexe du Changeon et de la Roumer			650,00 €
SITE DE LA VALLE DE LA LOIRE DES PONTS-DE-CE A MONTSOREAU			
Bénéficiaires	Nombre bénéficiaires	Lots	Montant maximum prévisionnel TTC
Tous les candidats	4	Diplôme de participation	Edition en régie
		Livre(s) sur la Nature et/ou la Loire (60€)	240,00 €
		Panier garni (60€)	240,00 €
Lauréat	1	Repas pour 2 personnes au restaurant	120,00 €
		Plaque en fonte lauréat du concours	50,00 €
Montant maximum prévisionnel total des lots en nature attribués pour le site du Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau			650,00 €
MONTANT MAXIMUM PREVISIONNEL TOTAL DES LOTS EN NATURE ATTRIBUÉS POUR LES DEUX SITES			1 300,00 €

- ✓ valident la possibilité de prendre en charge les frais de transport des lauréats, s'ils reçoivent un prix national qui serait remis lors du Salon de l'agriculture, à Paris en 2025 ;
- ✓ disent que les crédits sont inscrits au budget.

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,

Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par la Présidente
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication

Le 08 OCT. 2024

Accusé de réception en préfecture
049-254902265-20241001-2024-42-B-DE
Date de télétransmission : 08/10/2024
Date de réception préfecture : 08/10/2024

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du mardi 1^{er} octobre 2024

Le 1^{er} octobre 2024 à 17h30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en présentiel et en distanciel à la Maison du Parc, sur la convocation adressée le 20 septembre 2024 par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel :

M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Ile-Bouchard,
Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire,
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire,
M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire,
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire,
M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse,
Mme Brigitte WILMANN-THIVAUT, Ligré.

Assistaient en présentiel :

M. Benoît BARANGER, C.C. Touraine Ouest Val de Loire,
M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire,
M. Jackie PASSET, La Ménitré,
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye,
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire.

Excusés ayant donné procuration :

Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire, à Valérie Gerves
Mme Témanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire,
M. Éric TOURON, Région Pays-de-la-Loire, à Sophie Tubiana

Excusés :

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Roselyne BIENVENU, C.U. Angers Loire Métropole,
Mme Laurence BROSSARD, Loire-Authion,
Mme Sophie LAGRÉE, C.C. Chinon Vienne et Loire,
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire,
M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire,
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire,
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire,
Mme Alice WANNERROY, Tours métropole.

Secrétaire de séance : Monsieur Jackie PASSET

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 13 Nombre de pouvoirs : 3 Nombre de voix : 16

Mission Val de Loire/Parc naturel régional : Convention technique et financière 2024

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine (PNR LAT) en vigueur,

Vu la délibération du Comité Syndical du PNR LAT n° 2024/15/CS du 22 juin 2024 portant sur l'approbation du projet de charte 2024-2039 du PNR LAT ;

Vu la convention cadre de partenariat 2023-2025 signée ente le syndicat mixte interrégional de la Mission Val de Loire et le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine,

Vu la programmation annuelle de la Mission Val Loire-Patrimoine mondial adoptée lors de son comité syndical du 29 mars 2024,

Considérant l'intérêt du partenariat et des actions engagées conjointement en 2023 contribuant à l'appropriation du bien UNESCO, à la valorisation des patrimoines historique, paysager et environnemental du val de Loire et au projet de labellisation du site la « Loire des confluences » sur la liste de Ramsar ;

Les membres du bureau à l'unanimité :

- ✓ valident le projet de convention technique de partenariat 2024 avec la Mission Val de Loire annexé,
- ✓ autorisent la présidente à signer tout document afférent à cette convention,
- ✓ disent que les crédits sont inscrits au budget

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,

Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par la Présidente
Compte-tenu de la transmission en
Sous-préfecture et de la publication
Le

08 OCT. 2024